



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef de cabinet

Réf : BDC_CM/2023-09/38066/APL

Paris, le 20 OCT. 2023

Monsieur Didier LE RESTE
Président
La Convergence nationale rail
5 rue Paul Dukas
75012 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, sur l'avenir de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand – Béziers, dite ligne de l'Aubrac.

Le ministre a pris connaissance avec attention de vos préoccupations et m'a confié le soin de vous répondre.

Je précise que l'État est pleinement engagé aux côtés des régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la pérennisation de la ligne de l'Aubrac, qui représente des enjeux importants pour les territoires qu'elles traversent. Il s'est particulièrement mobilisé en 2022 pour apporter le financement des travaux d'urgence sur la section occitane de la ligne. De même, sur la section interrégionale entre Neussargues et Saint-Chély d'Apcher, l'Etat avait apporté sa part de financement à parité avec chacune des deux régions pour permettre sa réouverture à l'automne 2021 et la réalisation des études relatives au remplacement des rails de type double-champignon.

Ainsi, témoignant de son engagement pour la sauvegarde de cette ligne, l'Etat a déjà programmé sa part de financement à hauteur du tiers de l'investissement nécessaire pour les travaux relatifs au remplacement des rails obsolètes, et ce afin d'éviter une suspension des circulations voyageurs à fin 2023 et des circulations fret à fin 2024.

Face aux réticences des régions à participer au financement de cette opération et compte tenu de l'urgence avérée et de l'importance de cette section de ligne pour l'économie locale et nationale, et plus généralement pour le report modal du fret de la route vers le fer, le ministre a demandé à SNCF Réseau de d'ores et déjà lancer la finalisation de la convention de financement de l'opération et de maintenir les créneaux d'interruptions temporaires de circulations prévues pour la réalisation des travaux, afin d'être en mesure de tenir le planning global du projet.

Ainsi, l'Etat assume ses responsabilités et choisit de garantir la desserte du site de Saint-Chély-d'Apcher, en engageant dès maintenant, et sans attendre les régions, sa part de financement pour lancer la phase préparatoire des travaux et ne pas compromettre la réalisation de l'opération.

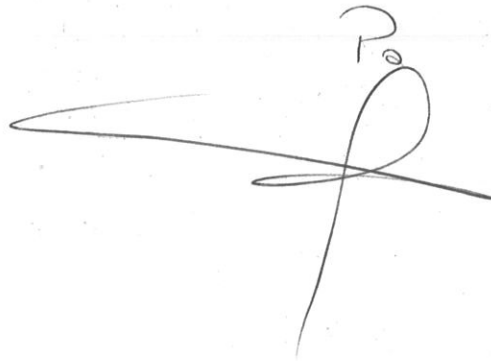


Le ministre est pleinement conscient que les circulations fret et TET ne revêtent pas seulement un intérêt national mais contribuent également au développement du tissu économique local.

En garantissant la desserte du site stratégique de l'usine Arcelor de Saint-Chély-d'Apcher, la section à sauvegarder participe à la réindustrialisation du pays et de l'Occitanie, de même qu'au report modal et à l'action contre le changement climatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alexandre MOLINA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards from the center.